

**COMMUNE DE BEAURAINS
(Pas-de-Calais)**

ARRETE du MAIRE n° 2025 - 04.

***Arrêté portant sur la fermeture des terrains de sports gazonnés de la Ville de
BEAURAINS en raison des mauvaises conditions climatiques***

Cédric DUPOND, Maire de la Commune de BEAURAINS,

VU l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les conditions climatiques ne permettent pas une utilisation des terrains de sports gazonnés sans détérioration de leurs structures et sans risque pour les joueurs,

CONSIDERANT par conséquent la nécessité de prendre des mesures pour en maintenir l'intégrité,

ARRETE:

Article 1^{er} : L'utilisation des terrains de sports gazonnés dans le stade « François BOURBOTTE » de la ville de BEAURAINS sera strictement interdite du **Vendredi 24 Janvier 2025 au Lundi 27 Janvier 2025 inclus**.

En ce qui concerne la réouverture des installations à partir du **Mardi 28 Janvier 2025** la décision sera prise sous réserve d'amélioration des conditions atmosphériques.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des services de la Mairie de BEAURAINS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BEAURAINS,
le **Vendredi 24 Janvier 2025**.

PO Le Maire
Cédric DUPOND

